

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

office national de la chasse Question écrite n° 30485

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'éventuelle création d'un Office national de la nature visant à remplacer l'Office national de la chasse (ONC) auquel les chasseurs sont pourtant très attachés. Il convient de rappeler que l'ONC est intégralement financé par les chasseurs soumis annuellement, d'une part, à un droit de timbre perçu par l'Etat et, d'autre part, à une taxe au profit de la commune où la demande de visa a été présentée. Par ailleurs, les chasseurs s'acquittent d'une redevance mais aussi d'une vignette fédérale servant au fonctionnement de leur fédération. Une partie de ces sommes est donc logiquement versée à l'ONC pour être affectée à des dépenses ayant un rapport direct avec la chasse. Or, l'Office national de la nature pourrait consacrer une part de son activité à des missions autres que celles de la chasse (telles que la police de l'environnement, à titre d'exemple), ce qui lui ferait perdre sa vocation strictement cynégétique. De plus, le financement de ce nouvel office continuerait à être assuré exclusivement par les chasseurs en vertu du principe selon lequel les redevances cynégétiques sont justifiées par le droit de prélever une partie de la faune sauvage, patrimoine commun à l'ensemble de la communauté nationale. Ce dernier point pose notamment le problème du financement par les chasseurs de prestations autres que celles censées contribuer à l'amélioration et au bon déroulement de leur activité. Aussi, face aux légitimes inquiétudes des chasseurs, il lui demande de bien vouloir lui confirmer si un tel projet est à l'étude et, dans l'affirmative, de lui indiquer, d'une part, les missions qui incombent à ce nouvel office et, d'autre part, si les chasseurs seront obligés de payer des activités qui n'ont aucun lien avec la chasse.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à l'organisation et à la pratique de la chasse. Le droit applicable aux activités cynégétiques doit en effet être rénové. C'est pourquoi, sur proposition de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le Premier ministre a confié, le 26 juillet 1999, une mission à M. François Patriat, député de la Côte-d'Or, aux termes de laquelle il devait formuler des propositions d'adaptation de la législation relative à la pratique et à l'organisation de la chasse. Ces propositions devaient porter tant sur la pratique de la chasse (périodes de chasse ; réglementation des élevages, de la commercialisation et des lâchers de gibier ; sécurité liée à l'exercice de la chasse) que sur l'organisation de la chasse (réforme des structures départementales, régionales et nationales des chasseurs ; missions et fonctionnement de l'Office national de la chasse ; statut et missions des agents de proximité employés par les fédérations départementales des chasseurs ; adaptation de la loi sur les associations communales et intercommunales de chasse agréées). M. Patriat a remis son rapport le 18 novembre 1999. Le Gouvernement étudie actuellement soixante-treize propositions de ce rapport en se donnant pour objectif de proposer très prochainement des mesures législatives afin de procéder à la rénovation du droit applicable en matière cynégétique et d'engager une évolution des pratiques de chasse conciliant les préoccupations des chasseurs, celles des usagers de la nature et les intérêts défendus par les associations de protection de la nature.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE30485

Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30485 Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement **Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3037 **Réponse publiée le :** 7 février 2000, page 847